

# Taxe d'apprentissage

*Qu'est-ce que c'est ?*

2026

La taxe d'apprentissage est une contribution obligatoire versée par les entreprises pour financer la formation au sein des établissements d'enseignement

# Qui est concerné ?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, ayant son siège en France et employant au moins un salarié.

# A qui ça s'adresse ?

**87 % de la taxe  
finance  
l'apprentissage**

**13 % finance les  
formations initiales  
professionnelles et  
technologiques  
(hors apprentissage)**

Pourquoi verser votre solde de taxe  
d'apprentissage à la FEG?



- Financer des équipements pédagogiques de pointe.
- Soutenir l'innovation dans les programmes de formation.
- Renforcer les liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'éducation.

# Une question ?

*barbara.serres@univ-amu.fr*